



---

PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

---

## APPEL À CONSULTATIONS

**Sélection de prestataires pour les Actions Prioritaires  
Régionales UNIFAF 2019**

---

**Opcalia**  
20 Immeuble Archipel  
BP 469 Kawéni  
97600 Mamoudzou  
Tél. : 0269 61 44 45 | Fax : 0269 61 44 32

Clôture de l'appel à consultations : **06 Mai 2019**

## Table des matières

I.	Appel à consultations .....	2
I.1.	Objet de l'appel à consultations .....	2
I.2.	Présentation du commanditaire Opcalia et du financeur Unifaf .....	2
I.3.	Contexte .....	2
I.4.	Calendrier indicatif .....	3
I.5.	Durée d'attribution du marché .....	3
I.6.	Accès à l'appel à consultations .....	3
I.7.	Contenu de la consultation du candidat .....	3
I.8.	Les critères de sélection pour le choix du prestataire.....	4
I.9.	Sélection finale.....	4
II.	Cahier des charges.....	5
II.1.	Les thématiques retenues .....	5
II.2.	Public cible .....	6
II.3.	Modalités et période de réalisation .....	6
II.4.	Livrables attendus et périmètre des interventions (Engagements Opcalia/prestataire) .....	7
II.5.	Modalités de paiement .....	8
ANNEXE 1	.....	9
Fiche A	: IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION .....	9
Fiche B	: DESCRIPTION DE LA CONSULTATIONS.....	11
ANNEXE 2	.....	13
Tableau de plafonds et types de frais	.....	13

## I. APPEL A CONSULTATIONS

### I.1. Objet de l'appel à consultations

Le présent appel à consultations a pour objet la sélection des prestataires pour la mise en œuvre des Actions Prioritaires Régionales (APR) 2019 à destination des structures sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif du territoire de Mayotte dans leur démarche de professionnalisation et de qualification du personnel de la branche.

Le marché est ouvert par action du 16 avril au 06 mai 2019 inclus.

Les candidats peuvent se positionner sur une ou plusieurs actions et peuvent répondre seuls ou en groupement solidaire.

### I.2. Présentation du commanditaire Opcalia et du financeur Unifaf

Organisme Paritaire Collecteur Agréé, Opcalia accompagne environ 1 000 entreprises adhérentes sur le territoire relevant en majorité du champ de l'interprofession et représentant environ 12000 salariés. Aujourd'hui, Opcalia est le seul OPCA compétent sur Mayotte. A ce titre, il participe à la promotion de la formation professionnelle continue, collecte et gère les contributions des employeurs et finance les actions de formation des entreprises et de leurs salariés. Il met également en place des partenariats avec des OPCO de compétences (Unifaf, Uniformation), afin d'accompagner au mieux les entreprises des secteurs d'activité concernés, en faisant bénéficier à ses adhérents.

Depuis le 1er janvier 2019, Unifaf ancien OPCA de branche est devenu opérateur de compétences (OPCO) de branche et reste collecteur et gestionnaire des fonds de la formation professionnelle continue des entreprises de la Branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif. Son objectif est de répondre au mieux aux besoins spécifiques de ce secteur d'activité en matière de qualification, de développement des compétences et d'adaptation au poste. Elles sont déclinées et adaptées régionalement par des délégations régionales paritaires. Dans chaque région, Unifaf dispose d'un service technique régional pour la mise en œuvre des décisions paritaires nationales et régionales.

### I.3. Contexte

La signature d'une convention de partenariat entre Opcalia région Mayotte et Unifaf, le 7 Novembre 2012, permet d'accompagner la professionnalisation du secteur à Mayotte. Il s'agit de répondre aux besoins des structures du territoire à travers l'expertise de l'OPCO spécialiste de la branche.

Les APR sont un axe fort de la politique de l'OPCO. Ainsi, les actions de formation proposées dans cet appel à consultations sont gérées par Opcalia et font l'objet d'un financement de l'OPCO et permettent, après recensement des besoins des différents adhérents, de répondre aux priorités du territoire en matière d'actions collectives.

Les actions prioritaires régionales sont des actions dont le contenu et l'ingénierie correspondent à des besoins collectifs retenus prioritairement par le Groupement Technique Paritaire d'Unifaf et non couverts par l'offre de formation disponible.

#### I.4. Calendrier indicatif

Actions	Dates
<b>Publication de l'appel à consultations</b>	16 avril 2019
<b>Clôture de l'appel à consultations</b>	06 mai 2019
<b>Sélection du prestataire</b>	21 mai 2019
<b>Notification des résultats</b>	23 mai 2019
<b>Période de réalisation</b>	Du 27 mai au 31 décembre 2019

#### I.5. Durée d'attribution du marché

Le marché est conclu pour la réalisation des travaux mentionnés dans le présent document et n'est pas reconductible.

#### I.6. Accès à l'appel à consultations

Cette mise à concurrence est ouverte **du 16 avril au 06 mai 2019**. Cette consultation est rendue publique sur la rubrique dédiée du site internet figurant à l'adresse suivante : [www.opcalia.com](http://www.opcalia.com), rubrique « Région Mayotte ».

Aucune précision complémentaire ne peut être obtenue par téléphone. Les candidats pourront adresser leurs questions exclusivement par courriel au plus tard le **23 avril 2019** à l'adresse suivante :

[amina.daniel@opcalia.com](mailto:amina.daniel@opcalia.com)

Toutes les questions auxquelles des réponses pourront être données feront l'objet d'une communication par e-mail à l'ensemble des candidats.

#### I.7. Contenu de la consultation du candidat

Toute réponse à l'appel à consultations entraîne l'acceptation par le candidat des modalités citées au présent document.

Les candidats souhaitant répondre à l'appel à consultations doivent :

- Disposer d'un **numéro de déclaration d'activité OF valide** auprès de la Dicccte / Directe.
- Être référencé sur Datadock (avoir le statut examiné) ;
- Être en mesure de dispenser la formation sur le territoire de Mayotte ;
- Avoir une expérience significative dans le secteur sanitaire, social et médico-social et/ou le milieu associatif ;
- Être à jour de ses cotisations à l'URSSAF et à la formation professionnelle continue.

Le dossier de réponse doit **obligatoirement** comprendre les éléments suivants :

- La fiche d'identification de l'organisme de formation dûment complétée, selon le modèle joint (fiche A de l'annexe 1) ;
- Une présentation succincte des activités ;
- La consultation du candidat dûment complétée, selon le modèle joint (Fiche B de l'annexe 1) ;
- Le CV du (ou des) formateur qui effectuera la formation ;
- L'attestation sur l'honneur attestant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- Pour les candidats hors Mayotte, un reçu libératoire OPCO de la formation professionnelle continue ;
- Le présent appel à consultations paraphé et signé.

### I.8. Les critères de sélection pour le choix du prestataire

Critères	Coefficients de pondération
<b>Expérience de l'OF en matière de formation en direction des publics salariés du secteur cible concerné</b>	2
<b>Connaissance du contexte territorial et du secteur cible</b>	1
<b>Conformité de la réponse par rapport au cahier des charges (compréhension de la demande et de la problématique)</b>	1
<b>Appropriation des enjeux et des objectifs de la formation</b>	2
<b>Proposition pédagogique</b>	3
<b>Qualification et expertise des intervenants dans le secteur cible</b>	3
<b>Coût de la prestation aux regards des objectifs et capacité à répondre dans les délais</b>	3
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

### I.9. Sélection finale

Un GPT composé de représentants des employeurs et des salariés aura lieu **le 21 mai 2019** pour la sélection des prestataires, qui seront individuellement informés par la suite des décisions prises.

## II. CAHIER DES CHARGES

### II.1. Les thématiques retenues

Les modules seront de préférence courts (21 heures en moyenne sur 3 à 4 jours), pour permettre aux salariés de participer aux formations, sans pénaliser le fonctionnement des associations de la branche du champ d'intervention Unifaf.

8 actions de formations font l'objet de cet appel à consultations :

Intitulé de l'action	Objectif	Public ciblé
<b>Les écrits professionnels</b>	Connaître les techniques de rédaction et rédiger des écrits professionnels et capacité à rendre des écrits lisibles et compréhensibles.	Travailleurs sociaux et formateurs.
<b>Sensibilisation à l'approche systémique</b>	Définir et cadrer l'approche systémique ; Découvrir les concepts-clés et outils de l'approche systémique permettant de percevoir une situation sous un autre angle, dans un ensemble global ; Appréhender les processus relationnels	Tout professionnel dont les fonctions nécessitent de détenir les bases d'une intervention globale (sociale ou éducative).
<b>Environnement juridique et réglementaire du secteur social</b>	Actualiser ses connaissances juridiques et réglementaires pour mieux connaître les droits et responsabilités de chacun. Comprendre et maîtriser le cadre réglementaire du secteur social.	Tout professionnel du secteur social : Directions/ Chefs de services ou intervenants...
<b>Conduite à risque à l'adolescence</b>	Repérer, comprendre et prévenir les conduites à risque à l'adolescence ; Comment favoriser l'émergence d'une parole authentique, l'entendre, la prendre en compte.	Travailleurs sociaux impliqués dans une démarche éducative auprès d'adolescents ou jeunes adultes.
<b>Alimentation et précarité</b>	Les populations en situation de précarité sont fréquemment touchées par des pathologies liées à la nutrition. L'action doit permettre de renforcer la capacité d'analyse des stagiaires sur les dimensions socioculturelles de la précarité afin de mieux répondre aux attentes et besoins des publics précaires en matière de nutrition santé.	Professionnels et bénévoles, impliqués dans le domaine de la prévention, de la santé, de l'alimentation et du social.
<b>Sensibilisation et compréhension sur le handicap</b>	Sensibiliser l'entourage familial au handicap et aux formes de handicap ; Lever les préjugés, changer les regards sur le handicap, améliorer sa communication et son comportement face au handicap pour favoriser l'intégration d'une personne en situation de handicap dans la société. La prise en compte de la culture mahoraise est	Professionnels et bénévoles impliqués dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation du handicap.

	nécessaire dans l'approche des professionnels.	
<b>Formation prise en charge de la personne âgée/dépendante : Comprendre et connaître les personnes âgées</b>	Définir le contexte d'accompagnement des personnes âgées ; Connaître les changements liés à l'âge ; Adapter son comportement en fonction de la pathologie, des besoins et des désirs propres à la personne ; Améliorer la communication dans les relations et adopter une attitude bienveillante. Prendre en compte la culture mahoraise, nécessaire dans l'approche des professionnels.	Professionnels impliqués dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées/dépendantes.
<b>Accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions</b>	Comprendre les attentes, les rôles et fonctions des parents dans l'éducation de l'enfant. Définition de la parentalité.	Chef de service, éducateur spécialisé, médiatrice, assistante maternelle, intervenante sociale, psychologue, délégué à la tutelle.

Les candidats veilleront à bien préciser le bénéficiaire de l'action dans la fiche B de l'annexe 1, ce qui permettrait d'augmenter la qualité et la pertinence de l'action de formation en question.

## II.2. Public cible

Les formations retenues ciblent tous les professionnels œuvrant et confrontés au développement des associations du champ social, médico-social ou de l'éducation et promotion de la santé.

Il est donc très important de tenir compte de cette contrainte pour la composition des programmes, de la méthodologie retenue et la définition précise des prérequis d'entrée sur les formations. Une expérience de l'animation de formation inter-entreprises est donc indispensable.

Il est essentiel de porter une attention toute particulière sur les spécificités de Mayotte afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes des adhérents et de permettre une meilleure compréhension des thématiques retenues.

## II.3. Modalités et période de réalisation

Les actions de formation devront se dérouler sur le département de Mayotte entre **27 mai et le 31 décembre 2019**. Les actions se dérouleront en inter-entreprises. Opcalia accepte l'ouverture d'une action à condition qu'il y ait un minimum de 2 structures adhérentes différentes positionnées, dans la limite des financements accordés pour le projet et à condition que les associations et organismes de formation soient à jour de leurs cotisations à la formation professionnelle continue. Le nombre minimal et maximal de stagiaires pour l'ouverture d'une action de formation est validé par le GTP sur consultations du prestataire. Pour toute question ou difficulté à respecter ces engagements, le prestataire doit se mettre en relation avec Opcalia.

Pour les offres validées, les prestataires seront invités à programmer leurs sessions de formation directement sur la plateforme Espace Formation <https://espaceformation.opcalia.com/> catalogue en ligne de formations d'Opcalia. Les salariés pourront s'y inscrire directement.

## II.4. Livrables attendus et périmètre des interventions (Engagements Opcalia/prestataire)

Ce présent cahier des charges vise à informer les OF des modalités d'organisation des actions de formation entrant dans le cadre du présent appel à consultations. Il détaille les engagements d'Opcalia et les engagements du prestataire.

La candidature à cet appel à consultations entraîne l'acceptation par le prestataire de ces modalités.

### **Livrables attendus**

- Une facture au nom d'Opcalia Mayotte du montant de la prestation ;
- Les feuilles d'émargement ou les attestations d'assiduité de chaque stagiaire, signée par demi-journée par les stagiaires et par le formateur par journée ;
- Les évaluations de la fin de formation par les stagiaires ;
- L'évaluation de la formation par le formateur ;
- Les attestations de formation.

### **Les engagements d'Opcalia pour Unifaf :**

- Informe ses structures adhérentes de la mise en place des actions ;
- Remet aux prestataires la Conventions : le barème de prestation de frais annexe d'Opcalia Mayotte, check liste avec les éléments à remettre à Opcalia ;
- Contrôle les inscriptions sur Espace formation
- Propose un appui technique pour l'utilisation de la plateforme Espace Formation
- Règle, à l'issue de la formation, sous 30 jours, les factures au prestataire sous réserve de la transmission d'un dossier complet ;
- Se réserve la possibilité d'effectuer auprès des stagiaires des sondages aléatoires afin de s'assurer de la qualité de la formation dispensée.

### **Les engagements du prestataire retenu :**

- Prend contact avec les adhérents Opcalia après réception des noms des participants transmis par Opcalia Mayotte afin de recenser des besoins particuliers et de garantir la réussite de la formation ;
- Organise le déroulement matériel de la formation dans ses locaux (salle, supports...), ainsi que l'accueil ;
- Assure la prestation de formation ;
- Informe lors de l'accueil le cadre du projet et mention du financeur Unifaf ;
- Informe Opcalia sur les présences et les absences ;
- Fournit les supports pédagogiques aux stagiaires ;
- S'engage également à remettre aux stagiaires une attestation de présence individuelle le dernier jour de formation ;
- Fait parvenir à Opcalia, au plus tard dans la semaine suivant la fin de l'action de formation l'ensemble des livrables de la formation.

Si le prestataire modifie les dates/horaires de l'action pendant que l'action est en cours, il devra impérativement en informer les structures participantes et Opcalia, par voie téléphonique et par mail.



## II.5. Modalités de paiement

Le présent marché est traité pour un prix global (coût jour groupe et coût session groupe pour chaque action). Le prestataire devra présenter la décomposition de son prix global des prestations en prenant en compte l'annexe 2 sur le récapitulatif du plafond et les types de frais.

Les prix des prestations sont indiqués dans la proposition financière du candidat. Ils sont réputés complets. Ils comprennent la totalité des coûts directs et indirects nécessaires au respect des obligations énoncées au présent cahier des charges, c'est-à-dire :

- Toutes les dépenses de personnel ;
- Toutes les dépenses de consommables, d'utilisation et d'entretien des moyens matériels ;
- Tous les frais de reproduction, d'envoi de documents et de propriété intellectuelle ;
- Tous les frais de déplacement, tous les frais d'assurance, tous les frais financiers ;
- Toutes les charges fiscales et sociales ou autres obligations...

Ils sont fermes pendant toute la durée du marché et ne sont ni actualisables ni révisables.

**Le règlement s'effectuera au réel des dépenses, dans la limite des montants précisés** et sur présentation des factures et des justificatifs en cas de facturation de frais annexes, les plafonds de remboursement des frais annexes sont précisés en annexe 2.

L'ensemble des factures relatives à l'action de formation et aux éventuelles prestations afférentes, **devront parvenir à Opcalia au plus tard 15 jours après la fin de la formation** via le site **Espace OF** <https://espaceof.opcalia.com>. Il s'agit du site dédié à tous les organismes de formation pour le dépôt des justificatifs de paiement (facture, feuilles de présence...). Un appui technique sera apporté pour tout OF n'ayant pas encore de compte sur Espace OF.

Dans le cadre des APR Mayotte 2019, la participation d'Unifaf couvre 100% des frais facturés par le prestataire au titre de la formation des salariés des établissements adhérents à Unifaf.

## ANNEXE 1

### Fiche A : IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale :

Adresse :

Responsable légal :

Nom du Correspondant pour cette consultations :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Site Internet :

Année de création :

Statut juridique :

Numéro de déclaration d'activité de l'OF, SIRET et le code APE :

Lieu de déclaration :

Chiffre d'Affaires 2018 :

Domaines d'intervention (en relation avec les actions proposées) :

Nombre d'animateurs permanents :

Nombre d'animateurs vacataires :

Références/expériences (en relation avec les actions proposées) :

Financeurs	Actions	Bénéficiaires (nom de structure)	Date de réalisation

Moyens techniques disponibles (locaux, matériel informatique...) :

Certification/label qualité/habilitation Unifaf ? Depuis le :

Les locaux sont-ils accessibles pour les personnes à mobilité réduite ?

Expériences de la formation dans le secteur sanitaire, social, médico-social :

## Fiche B : DESCRIPTION DE LA CONSULTATIONS

Intitulé de l'action

Objectifs de la formation

Public(s) visé(s)

Conditions spécifiques et pré requis

Résultats attendus

Contenu de la formation (Moyens pédagogiques)

Mise en œuvre de la formation (Moyens techniques)

Moyens humains (Formateurs intervenant sur l'action – **joindre les CV en fin de réponse en annexe selon modèle**)

Nom- Prénom	Statut	Domaines d'expertise

Coûts de la formation intégrant :

- La préparation et la coordination des formations,
- L'animation des sessions de formation,
- La formalisation des travaux d'intersession,
- La reproduction des supports pédagogiques remis aux stagiaires,
- L'organisation logistique des sessions de formation (**prévoir petit-déjeuner et repas**),
- L'évaluation des formations,
- Les frais de déplacement et de séjour des formateurs,
- Les frais de location de salles.

Nombre maximum de stagiaires par session : 12

Coûts jour / groupe

Durée, rythme et dates indicatives de la formation

Lieu de la formation

Dates et horaires de réalisation (entre mai et décembre 2019) pour la mise en place de l'action.

Etablie par .....

Le .....

Signature et cachet :

## ANNEXE 2

Tableau de plafonds et types de frais

Types de frais	Plafond maximum
Hébergement (plafonds pour 1 nuit, petit déjeuner inclus)	120€/jour
Petit déjeuner	30€/groupe/jour
Restauration et déjeuner	12€/repas/stagiaire/jour 40€/repas/formateur/jour
Salle de formation	170€/jour
Transport aérien	1400€ aller/retour
Transport location véhicule	30€/jour